Arrêté du Maire n°ODP-2026-063

-

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Objet : Emplacement de matériaux et engins de chantier

Permissionnaire : entreprise ESBTP

Date d'effet : du 19 octobre au 04 novembre 2026

Lieu : Place Espiau - 47190 Aiguillon

Extrait du registre des arrêtés
Le Maire de la Ville d'Aiguillon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L 113-2,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 ; 4ème partie : signalisation de prescription et 8ème partie ; signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande d'autorisation d'occupation du domaine public de l'entreprise ESBTP sur la place Espiau - 47190 Aiguillon du 19 octobre au 04 novembre 2026 dans le cadre de l'emplacement de stockage de matériaux et engins de chantier en raison de travaux de réfection des places de parking sur la place Espiau.

ARRETE

Article 1e
L'entreprise ESBTP est autorisée à occuper le domaine public sur la place Espiau, du 19 octobre au 04 novembre 2026 dans le cadre de l'emplacement de matériaux et engins de chantier en raison de travaux de réfections des places de parking sur la place Espiau.

Article 2
La circulation routière sera interdite.

Article 3
Le permissionnaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants.

Le permissionnaire sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité précité.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera transmise :

Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Aiguillon
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Aiguillon
La Police Municipale
Au permissionnaire ESBTP
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aiguillon, le 12 octobre 2026

Le Maire
Christian Girardi



Place du 14 Juillet
47190 AIGUILLON
Tél. 05.53.79.60.12
www.ville-aiguillon.fr